

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : STATIONNEMENT INTERDIT PARKING DU PLAN DU BEFFROI,
PARKING DE LA PLACETTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2213. L 2213-52 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la CAHM du 05/10/2021, demandant l'interdiction du stationnement afin de réaliser des opérations de désherbage mécanique,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ainsi que l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le Jeudi 14 Octobre 2021 de 7h00 à 14h00, pour cause de désherbage par la Communauté d'agglomération, aux endroits suivants :

- Parking du Plan de Beffroi
- Parking de la Placette

Article 2 : Les barrières seront mises en place par les employés municipaux,

Article 3 : Monsieur le Maire, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Castelnau de Guers le 05 Octobre 2021

Le Maire



Didier MICHEL